



La lettre du CNOCP

Conseil de normalisation des comptes publics

ZOOM

Le Conseil de normalisation des comptes publics publie son rapport d'activité 2013



Le Conseil de normalisation des comptes publics a connu en 2013, comme en 2012, une activité très intense : plus de cent réunions mobilisant 250 personnes ont été tenues, et ont permis d'instruire des sujets intéressant la sphère publique française, mais également de traiter des thèmes de portée internationale.

Les réflexions menées par le Conseil en 2013 s'inscrivent pleinement dans la mission d'harmonisation et de convergence des référentiels comptables des entités publiques, mission qui lui a été confiée par le Ministre des comptes publics.

Au plan domestique, les travaux se sont concentrés en 2013 sur l'élaboration d'un futur Recueil de normes comptables pour les établissements publics ; dix projets de normes ont ainsi pu être examinés par le Conseil, ce qui constitue une avancée notable.

Au plan international et européen, le Conseil participe activement aux discussions qui se poursuivent en diverses enceintes sur la normalisation comptable du secteur public. Les organisations internationales se préoccupent désormais de la gouvernance de l'IPSAS Board et de la consolidation d'une légitimité mise en question par de nombreux Etats. Au niveau européen, une première étape a été franchie par la Commission européenne en annonçant la poursuite des travaux sur la création éventuelle d'un futur normalisateur comptable européen et sur les principes présidant à l'élaboration d'un référentiel comptable pour les entités publiques des Etats membres. Le Conseil a contribué aux réflexions sur ce projet, en participant notamment à la conférence de Bruxelles de mai 2013 introduite par le président Von Rompuy.

Dans ce contexte où les normes comptables du secteur public suscitent un intérêt croissant, l'activité du Conseil en 2014 s'annonce tout aussi dense.

Au plan domestique, le Conseil s'est donné pour priorité de finaliser en 2014 le futur Recueil

de normes comptables pour les établissements publics et d'en préciser le périmètre d'application, afin d'en permettre la publication sous forme d'arrêté ministériel. Ce Recueil, dont la préparation a mobilisé beaucoup de compétences, facilitera la tâche des préparateurs comme celle des certificateurs, et jouera certainement un rôle de « catalyseur » dans cette démarche d'harmonisation des référentiels comptables.

Par ailleurs, le Conseil poursuivra les réflexions amorcées en 2013 sur le cadre conceptuel des comptes publics, l'objectif étant d'élaborer un cadre conceptuel commun à l'ensemble des entités publiques qui pourra utilement alimenter le débat international.

Concernant les collectivités territoriales, le Conseil poursuivra également ses réflexions sur les spécificités du secteur local et le sujet délicat de l'articulation entre la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire. Les débats s'annoncent déjà riches et constructifs.

Enfin, au plan international, le Conseil continuera à collaborer activement aux travaux engagés par la Commission européenne sur la création d'un futur normalisateur comptable européen et sur les principes comptables du secteur public. Il participera également aux discussions sur la réforme de la gouvernance de l'IPSAS Board. Il continuera par ailleurs à répondre systématiquement aux consultations de cet organisme.

En savoir plus



[Le rapport d'activité 2013 du Conseil de normalisation des comptes publics \[PDF\]](#)

ABONNEMENT - MODIFICATION DE VOTRE ABONNEMENT - ARCHIVES - RSS - DESABONNEMENT

La lettre du CNOCP est éditée par le Conseil de normalisation des comptes publics.

Directeur de la publication : Michel Prada / Rédactrice en chef : Marie-Pierre Calmel / Rédaction : Caroline Baller, Fabienne Colignon, Isabelle Collignon-Joffre, Sophie Peron, Selma Naciri, Laurence Rossini / Conception : [Aphania](#) pour le Sircom. Routage : logiciel Sympa. Copyright Conseil de normalisation des comptes publics. Tous droits réservés. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous au **CNOCP – 5 place des vins de France - 75012 Paris** ou par courriel à contact-cnocp@kiosque.bercy.gouv.fr